« »
Société à responsabilité limitée
Capital social : 8.000,00 Euros
Siège social :

N° RCS NICE :

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DU 16 MARS 2022

Le 16 Mars 2022, à 10 heures, les associés de la Société « » se sont réunis au n. , Via à en Italie - en Assemblée Générale Extraordinaire.

La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance.

Sont présents :
M. , propriétaire de 49 parts sociales ;
M. , propriétaire de 49 parts sociales ;
Mme , propriétaire de 1 part sociale.

M. , propriétaire de 1 part sociale, est décédé en date du / / , la déclaration de succession n'a pas encore été déposée. Mme , associée, est l'unique héritière de M. .

L'assemblée est présidée par M. , gérant et associé de la société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Un exemplaire des statuts ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que l'ensemble des documents ci-dessus visés ont été adressés aux associés en même temps que la convocation.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Substitution du co-gérant décédé ;
- Modification des statuts (article XII) ;
- Pouvoirs.

Le président met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

M. , en qualité de gérant, propose de substituer le co-gérant décédé, M. par M. .
M. est donc nommé co-gérant de la SARL « » sans limitation de durée, à compte de ce jour.

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents (99/100).

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption ci-dessus, les associés décident de modifier comme suit l'article XII des statuts.

ARTICLE XII – NOMINATION DE LA GERANCE

Sont nommés co-gérants de la société pour une durée non limitée avec les pouvoirs d'agir ensemble ou séparément :

- Monsieur
- Monsieur

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents (99/100).

Troisième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents (99/100).
Plus aucune question ne restant à examiner et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12H00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Fait à ,
Le 16 Mars 2022.

Le Président de l'Assemblée,
Le co-gérant ,
L'associé,
M.

Le co-gérant,
L'associé,
M.

L'associée et unique héritière de M. ,
Mme